

# L'Autorité de la concurrence autorise la reprise des magasins Maxi Toys en France par Prenatal aux côtés de Fijace (King Jouet)

Publié le 26 novembre 2021

---

Le 26 octobre 2021, la Commission européenne a renvoyé à l'Autorité de la concurrence l'examen de la prise de contrôle conjoint de 95 magasins Maxi Toys en France par Prenatal Retail Group (ci-après, « PRG »), aux côtés de Fijace ([voir communiqué de presse du 28 octobre 2021](#)). Les parties ont en conséquence notifié cette opération à l'Autorité de la concurrence le 27 octobre 2021.

## Les parties à l'opération

PRG et Fijace exploitent toutes les deux, *via* la société Distritoys, plus de 250 grandes surfaces spécialisées dans la vente de jouets sous enseigne King Jouet, principalement en France.

Maxi Toys est également une enseigne de distribution au détail de jouet.

## Une première décision d'autorisation sous conditions rendue en août sur la prise de contrôle exclusif de Maxi Toys par Fijace

Par une décision n° 21-DCC-144 du 12 août 2021 ([voir communiqué de presse du 12 août 2021](#)), l'Autorité avait déjà analysé les effets concurrentiels liés à la prise de contrôle exclusif des magasins Maxi Toys par la seule société Fijace. A cette occasion, elle avait analysé les conséquences du rapprochement entre les

réseaux de distribution Maxi Toys et King Jouet. Elle avait autorisé l'opération sous réserve de la cession de trois magasins situés à Cosnes-et-Romain (54), l'Isle d'Abeau (38) et Saint Maximin la Sainte Baume (83).

## **La nouvelle décision étudie le contrôle conjoint de Prenatal et Fijace sur les magasins Maxi Toys et conclut à l'absence de nouveaux problèmes de concurrence**

La quasi-totalité des activités de Prenatal dans le secteur de la distribution au détail de jouet est liée à sa participation contrôlante dans le réseau King Jouet. Dans ce contexte, l'Autorité s'est donc assurée que les conclusions auxquelles elle était parvenue dans sa décision d'août 2021 étaient toujours valables. Elle a également étudié les effets de l'opération dans 4 nouvelles zones de chalandise, compte tenu de l'ouverture de 4 magasins sous enseigne King Jouet depuis le 12 août 2021. L'Autorité a enfin complété son analyse en intégrant les chevauchements d'activité entre Atida, société contrôlée par la société-mère de Prenatal d'une part, et les activités des réseaux King Jouet et Maxi Toys d'autre part. Compte tenu de l'activité très marginale d'Atida en France, l'Autorité a considéré que l'opération ne soulevait pas d'autres problèmes de concurrence que ceux identifiés dans la décision d'août.

Dans la mesure où les engagements souscrits par Fijace et New MT dans le cadre de la décision n° 21-DCC-144 étaient d'ores et déjà opposables à PRG, l'Autorité a considéré qu'ils n'avaient pas à être réitérés dans le cadre de la présente décision.

Enfin, l'entrée de PRG au capital des magasins Maxi Toys a également entraîné des effets verticaux et congloméraux<sup>1</sup> liés à l'activité d'Artsana, société-mère de PRG, sur les marchés amont de la fabrication et commercialisation en gros de jouets et sur celui des articles de puériculture. Tout risque concurrentiel a toutefois pu être écarté, compte tenu notamment de la part de marché limité d'Artsana sur ces marchés.

L'Autorité a donc autorisé l'opération sans conditions.

**> Le texte intégral de la décision sera mis en ligne prochainement sur le site Internet de l'Autorité**

*<sup>1</sup>Les effets verticaux sont étudiés lorsqu'une opération réunit des acteurs présents à différents niveaux de la chaîne de valeur. Les effets congloméraux sont susceptibles de se produire lorsque la nouvelle entité étend ou renforce sa présence sur des marchés différents de ceux sur lesquels elle exerce mais dont la connexité peut lui permettre d'accroître son pouvoir de marché.*

**21-DCC-210 DU 15 NOVEMBRE 2021**

le texte intégral

relative à la prise de contrôle conjoint de la société  
New MT par Prenatal Retail Groupe S.P.A. aux  
côtés de Fijace

## Contact(s)

Yannick Le Dorze  
Adjoint à la directrice de la  
communication  
01 55 04 02 14  
[Contacter par mail](#)